



CABINET DU PREFET
Communication interministérielle

Nice, le 8 avril 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Opération Tranquillité Vacances

Destinée à lutte contre les cambriolages, et afin d'enrayer l'augmentation du nombre de vols par effraction, l'Opération Tranquillité Vacances est renouvelée pour les vacances de printemps de la zone B, du samedi 13 au dimanche 28 avril 2013 inclus sa campagne de prévention et de communication sur le dispositif de protection des personnes et des biens.

Ce dispositif d'anticipation se caractérise par une surveillance soutenue, afin de limiter les risques de vols par effractions dans les domiciles, susceptibles d'être commis durant l'absence des habitants partis en vacances. Depuis sa mise en place, l'OTV a démontré son efficacité sur l'ensemble du territoire national ; ce qui justifie pleinement sa reconduction.

Dans cette perspective, à la planification de patrouilles mixtes avec la police municipale, s'est ajouté le dispositif de quadrillage des secteurs des patrouilleurs renforcé par les CRS. L'accentuation des rondes à partir de la liste des adhérents à l'opération s'est fait de manière ciblée.

L'Opération Tranquillité Vacances est particulièrement utile dans notre département, bénéficiant d'une forte fréquentation touristique pendant les vacances scolaires. A cet égard, le dispositif « participation citoyenne/voisins vigilants » est réactivé à chaque période de vacances.

L'opération s'articule sur :

- **La sectorisation des effectifs**, qui consiste à quadriller notre zone de compétence pour y répartir les missions de surveillance des secteurs à risques et de la veille sur les secteurs pavillonnaires.
- **Le renforcement du traitement judiciaire** par la systématisation des constatations sur les lieux, les relevés papillaires, biologiques, et par conséquent améliorer le recueil de traces et indices favorisant les recoupements sur des faits commis par les mêmes individus.
- **Le partenariat avec la police municipale** qui dispose de ressources précieuses, tant techniques qu'humaines, avec une parfaite connaissance du terrain. La Mairie est ainsi étroitement associée à nos dispositifs opérationnels.

CONTACT PRESSE :

Préfecture Communication interministérielle : Marie-France LE VAN 04.93.72.22.42 – 06.48.48.58.11



-
- **L'intensification des contacts avec la population** permettant aussi d'informer les victimes sur les démarches à effectuer, de sensibiliser sur la préservation des traces et indices, de recueillir des informations très utiles sur les modes opératoires, les signalements.

 - **L'ouverture de registres dédiés à l'OTV mis à la disposition du public dans tous les commissariats.** Y sont consignés des renseignements sur les dates d'absence du domicile, l'adresse précise, l'existence ou non de système d'alarme, les vulnérabilités de la propriété, les personnes à prévenir, celles disposant d'un jeu de clefs, chargées de relever le courrier. Avant leur départ en vacances, les résidants sont invités à prendre contact avec les services de police afin de leur communiquer leurs dates d'absence du domicile et les coordonnées de leur lieu de villégiature.

 - Ainsi informés, les policiers assurent des passages réguliers afin de vérifier l'absence d'effraction **ou d'intrusion et de dissuader les individus mal intentionnés qui se trouveraient à proximité.** Chaque passage est matérialisé par le dépôt d'un avis avec mention du jour et de l'heure. **Les usagers peuvent ainsi constater la réalité et le sérieux de l'action entreprise.**

CONTACT PRESSE :

Préfecture Communication interministérielle : Marie-France LE VAN 04.93.72.22.42 – 06.48.48.58.11